



Stratégie d'éducation

du HCR pour 2012-2016



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Division de la Protection internationale
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
Case Postale 2500
1211 Genève 2, Suisse

Tel: (41 22) 739 8433
Fax: (41 22) 739 7344
e-mail: HQT500@unhcr.org
internet: www.unhcr.org

La version électronique de cette stratégie est publiée sur le site web du HCR et des copies papier peuvent être obtenues en contactant l'unité Education de la Division de la Protection Internationale. Le HCR a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite.

Cover Photo © UNHCR / A. Webster
Back Cover Photo © UNHCR / H. Caux

design & layout: BakOS DESIGN
© UNHCR 2012

Sommaire

Synthèse	7
Objectifs stratégiques et indicateurs de réussite	9
Contexte opérationnel.....	9
Mesure 1: Davantage d'enfants apprendront mieux en primaire	10
Parmi les activités principales, on retrouve.....	11
Objectif 1: Améliorer la réussite de l'apprentissage des enfants réfugiés au cycle primaire	13
Mesure 2: Les écoles protégeront les enfants et les jeunes	14
Parmi les activités principales, on retrouve.....	15
Objectif 2: Veiller à ce que les écoles soient des environnements d'apprentissage sûrs pour les enfants et jeunes réfugiés.....	17
Mesure 3: Davantage de jeunes iront dans le cycle secondaire	18
Parmi les activités principales, on retrouve.....	19
Objectif 3: Improve access to formal secondary education opportunities for refugee young people.....	20
Mesure 4: Davantage de jeunes suivront des cours de l'enseignement supérieur	21
Parmi les activités principales, on retrouve.....	22
Objectif 4: Faciliter l'accès aux opportunités d'enseignement supérieur pour les jeunes réfugiés.....	23
Mesure 5: L'éducation sera ouverte à tous les âges	24
Parmi les activités principales, on retrouve.....	25
Objectif 5: Veiller à ce que les opportunités d'éducation soient ouvertes à tout moment de la vie et soient à disposition de tous selon les besoin	26
Mesure 6: L'éducation fera partie intégrante de toutes les interventions d'urgence	27
Parmi les activités principales, on retrouve.....	28
Objectif 6: Donner l'accès aux opportunités d'enseignement dès que possible en situation d'urgence	29
Approches stratégiques	30
A: Les partenariats assureront une éducation protectrice de qualité pour les enfants et jeunes réfugié	31
B: Le développement des capacités du personnel du HCR et des partenaires améliorera la gestion de programme éducatif	34
C: Mesurer la progression renforcera les résultats de l'apprentissage.....	36
D: L'utilisation novatrice de la technologie va étendre les opportunités d'éducation.....	38
Déroulement de la stratégie et pays prioritaires	40



Synthèse

La stratégie d'éducation du HCR 2012-2016 est ancrée dans une attention renouvelée à la garantie de fournir une éducation aux réfugiés, non comme un service autonome périphérique, mais comme un élément essentiel au mandat de protection et de solutions durables du HCR. Une éducation de qualité qui développe des compétences et des connaissances pertinentes permet aux réfugiés de vivre une vie saine et productive et développe des aptitudes à l'autonomie.

Aujourd'hui, peu de réfugiés ont accès à une éducation de qualité leur procurant une protection physique et un développement des capacités personnelles. Cette constatation vaut surtout pour les groupes marginalisés, notamment les enfants et les jeunes subissant un handicap physique ou cognitif, les élèves dépassant l'âge limite ayant raté des années de scolarité et les enfants associés aux forces armées. Les réfugiés risquent également de souffrir d'une marginalisation basée sur le sexe, l'appartenance ethnique, la langue ou la pauvreté. Les filles sont encore mises à l'écart du système d'enseignement général.

La stratégie d'éducation est encadrée par la Convention relative aux réfugiés de 1951 et les instruments relatifs aux droits de l'homme correspondants. Elle vise à atteindre les objectifs d'Éducation pour tous, les Objectifs du millénaire pour le développement et les Priorités stratégiques mondiales du HCR, et est définie dans le cadre des politiques du HCR sur l'Age, le Genre et la Diversité ainsi que en zones urbaines.

L'éducation parmi les Priorités stratégiques mondiales du HCR

Priorité stratégique mondiale n°2: Améliorer la protection et le bien-être des personnes relevant de sa compétence en :

2.6 Éducation : encourageant le potentiel humain à travers l'éducation, la formation, l'appui aux moyens de subsistance et la génération de revenus.



Éducation et développement de la communauté

Les réfugiés éduqués prennent des initiatives lors du déplacement et de la reconstruction des communautés qui se relèvent d'un conflit. Grâce à une éducation de qualité, les réfugiés acquièrent des connaissances et de compétences essentielles pour comprendre et promouvoir l'égalité des sexes et cohabiter durablement en paix. La sécurité future des individus et des sociétés est inextricablement liée au transfert des compétences, des connaissances et des capacités développées par l'éducation.



De 2012 à 2016, le HCR accomplira ce qui suit avec l'aide de ses partenaires :¹

- Garantir que 3 millions d'enfants réfugiés ont accès à l'**enseignement primaire**
- Étendre l'**enseignement secondaire** à 1 million de jeunes
- Proposer des **écoles et des environnements d'apprentissage sûrs** à tous les jeunes élèves
- S'assurer que 70 % des filles et garçons réfugiés peuvent bénéficier d'un **apprentissage de qualité** au cycle primaire
- Assurer la **formation des enseignants** conduisant à des qualifications professionnelles, afin que 80 % des enseignants soient formés
- Offrir des opportunités d'**éducation et de formation non formelles** à 40 % des jeunes, garçons et filles
- Augmenter de 100 % le nombre d'étudiants de l'**enseignement tertiaire**
- Octroyer l'**éducation de la petite enfance** à 500 000 enfants âgés de 3 à 5 ans
- Accroître de 50 % le **taux d'alphabétisation** chez les adultes réfugiés



Pour atteindre les buts susmentionnés,

tout en assurant un programme d'éducation inclusive planifiée et surveillée par l'approche GADI (Genre, Âge et Diversité),*

le HCR réalisera ce qui suit avec ses partenaires :

- développer de profonds partenariats de travail avec les **Ministères de l'éducation** aux niveaux national et local dans 100 % des programmes nationaux ;
- renforcer les **capacités** du personnel et des partenaires nationaux et veiller à ce que les **partenaires aient une expertise dans le domaine de l'éducation** ;
- collecter et **gérer des données** pour surveiller les programmes éducatifs, évaluer leur qualité, leur caractère inclusif et leur efficacité, et les améliorer ;
- s'engager dans l'utilisation novatrice des **technologies de l'information et de la communication** pour étendre les possibilités d'éducation dans les secteurs formel et non formel.

La stratégie définit les objectifs et les principales activités appuyant la priorité du HCR à l'accès des réfugiés à une éducation *de qualité*. L'approche générale est d'intégrer les élèves réfugiés dans les systèmes nationaux si possible et s'il y a lieu, dans les camps et en zone urbaine, et elle est guidée par la consultation continue des réfugiés. Cette approche offre un environnement protecteur aux enfants et jeunes réfugiés au sein de la communauté et favorise la qualité des systèmes de formation des enseignants, d'évaluation de l'apprentissage et de certification existants. Si cela n'est pas possible, le HCR aidera les réfugiés à accéder à une éducation certifiée de qualité. Cette décision sera contextuelle et dépendra du lieu, de la langue d'instruction, de la durée d'exil estimée, du régime d'accueil et des souhaits des réfugiés.

La stratégie offre un cadre mondial au développement des stratégies et programmes éducatifs nationaux plus spécifiques dans les camps et en milieu urbain, ainsi que l'intégration locale et les contextes de rapatriés. En 2012-2013, treize pays prioritaires bénéficieront d'une assistance technique, d'un développement de capacité ciblé pour le personnel du HCR et d'un soutien intensif pour renforcer les partenaires nationaux non spécialistes, notamment les ONG et les CBO (*Community Based Organisations*, organisations basées sur la communauté), avec l'assistance des partenaires internationaux jouissant de grands moyens techniques dans le domaine de l'éducation. Un système d'information sur la gestion de l'éducation sera élaboré pour consolider le recueil et la surveillance des données. Dans les années qui suivront, les pays recevront un soutien progressif pour développer une stratégie nationale fondée sur les priorités mondiales, en appliquant la stratégie mondiale d'ici à 2016.

¹ Sous réserve d'un financement adéquat

* Tous les objectifs visent la participation égale des garçons et des filles, des hommes et des femmes, et toutes les données seront décomposées par sexe.

Objectifs stratégiques et indicateurs de réussite

Contexte opérationnel

Cette stratégie a le but ambitieux de promouvoir l'accès des réfugiés à une éducation de qualité. Bien qu'ils soient mondiaux par nature, les objectifs stratégiques, les résultats escomptés et les indicateurs de réussite ont été rédigés pour s'appliquer au niveau national. Parmi les indicateurs, on compte ceux du Cadre de résultats du HCR, ainsi que les indicateurs pouvant servir à l'échelle nationale à des fins de suivi des programmes nationaux. Au cours de l'année 2012, ces indicateurs seront adaptés au contexte de chaque pays à travers le développement de stratégies nationales et de plans de mise en œuvre.

La mise en œuvre des activités débutera en janvier 2012, et la collecte de données orientées vers les résultats sur les indicateurs mesurables sera permanente. **Les résultats escomptés** sont fixés en tant qu'objectifs pour 2016 et la progression est mesurée plus souvent par des **indicateurs de réussite spécifiques**. Les données de base seront examinées pour établir des objectifs convenant à ces indicateurs spécifiques pour 2014 et 2016. Dans les pays pour lesquels les données de base font défaut, ces données seront réunies en 2012 en parallèle avec la mise en place du programme. Quant aux objectifs, ils seront établis au début de l'année 2013. Des données fiables et des systèmes de gestion de l'information robustes sont essentiels pour surveiller les performances, évaluer les résultats et ajuster les méthodes afin de s'assurer que les buts désirés sont atteints.





Mesure 1

Davantage d'enfants apprendront mieux en primaire

Objectif 1: Améliorer la réussite de l'apprentissage au cycle primaire

Résultat escompté 1: 3 millions de filles et garçons ont accès à l'école primaire

Résultat escompté 2: Au moins 70 % des filles et garçons atteignent les niveaux requis de réussite de l'apprentissage pour l'enseignement primaire.

Tous les enfants réfugiés ont le droit d'aller à l'école primaire, et c'est durant le cycle d'enseignement primaire que les enfants acquièrent les compétences basiques d'apprentissage qui constituent les fondations de leur éducation future. L'apprentissage est au cœur de l'éducation. Les recherches tendent de plus en plus à montrer que c'est la qualité de cet apprentissage plutôt que le nombre d'années de scolarité qui constitue le critère le plus important du potentiel individuel à vivre une vie productive et heureuse. La qualité de l'éducation est le point d'ancrage qui maintiendra les enfants à l'école, en encourageant leur persévérance jusqu'à la fin du cycle primaire et leur transition vers le cycle secondaire et au-delà. L'éducation n'est protectrice que si elle est de bonne qualité, car elle incite les enfants à rester à l'école. Elle encourage également les parents à envoyer leurs enfants à l'école.



Apprentissage

Le but premier de l'éducation est l'apprentissage et le développement des compétences, des capacités et de la confiance des réfugiés pour vivre une vie saine et productive.

Les points essentiels d'une éducation de qualité sont :

- les compétences fondamentales en lecture, écriture et calcul formant la base d'un apprentissage à tout âge et permettent aux enfants, aux jeunes et aux adultes de développer en permanence leurs connaissances, aptitudes et compétences afin de survivre et de réussir dans leur vie privée et professionnelle ;
- l'acquisition précoce de ces compétences en lecture, écriture et calcul, en accordant la priorité à la scolarisation précoce dans la langue maternelle si possible ;
- un programme rigoureux et pertinent qui comprend des compétences techniques en rapport avec les disciplines scolaires, ainsi que des savoirs comportementaux pour la vie en paix, les droits de l'homme et la citoyenneté ;
- l'accès à du matériel scolaire et de lecture adéquat pour encourager l'alphabétisation et l'amour de la lecture ;
- un environnement d'apprentissage convivial favorisant l'éducation inclusive, tout comme le bien-être des enfants, des enseignants et du personnel éducatif.

La qualité de cet apprentissage doit être mesurée pour que le HCR, les partenaires et les enseignants évaluent les performances continues des élèves et adaptent les programmes en conséquence afin d'atteindre les objectifs d'apprentissage. La préparation des enseignants et la qualité de l'enseignement sont les facteurs les plus influents qui contribuent à des résultats d'apprentissage immédiats et évalués officiellement. Les enseignants comptent plus que tout autre facteur pour l'apprentissage et pour l'évaluation formative continue, cruciale pour améliorer la réussite des élèves. Les formations sporadiques et à court terme sont insuffisantes. Un grand investissement est nécessaire pour améliorer les qualifications et la rémunération des enseignants afin de consolider et de motiver la cohorte d'enseignants à éduquer les réfugiés et de garantir que les enseignants qualifiés restent dans le secteur de l'éducation. Les enseignants ont particulièrement besoin d'une formation dans ces domaines :

- l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- l'évaluation formative de l'apprentissage des enfants ;
- la pédagogie participative ;
- l'éducation inclusive.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Formation des enseignants

- Élaboration de programmes séquentiels de formation des enseignants menant à l'obtention d'une qualification de base en plusieurs années. Ceux-ci sont développés en collaboration avec des institutions locales de formation des enseignants lorsque c'est possible, ou conjointement avec le HCR, les partenaires et les communautés. La formation insiste sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, l'évaluation formative de l'apprentissage des enfants, la pédagogie participative et l'éducation inclusive. Les programmes de formation des enseignants seront modulaires et cumulables et offriront une formation continue, un tutorat et le soutien d'un groupe de pairs pour que les enseignants déjà qualifiés mettent leurs connaissances à jour. Le travail dans ce domaine comprend le développement d'indicateurs qui mesurent la qualité des enseignants à la fin de la formation, ainsi qu'une évaluation continue des enseignants basée sur les performances à l'école. Ces évaluations doivent tenir compte des programmes d'encouragement et de rémunération. Les normes destinées aux enseignants non qualifiés incluent une formation d'au moins trois mois. Les efforts porteront sur le recours à des enseignants réfugiés dans la mesure du possible et le développement des capacités professionnelles aussi bien à travers des formations de court-terme que des cours para-professionnel.

Évaluations indépendantes de la lecture et de l'écriture

- Mise en œuvre d'évaluations-bilans indépendantes annuelles de la lecture et de l'écriture dans toutes les opérations, afin de déterminer si les enfants apprennent et d'identifier les domaines pour lesquels la progression est limitée et les besoins doivent être renforcés. Ces évaluations s'inspirent d'une série d'évaluations de la lecture, dont l'Évaluation des compétences fondamentales en lecture (EGRA - *Early Grade Reading Assessment*), et sont conduites en partenariat avec les Ministères de l'éducation nationaux, les partenaires du HCR et d'autres organisations éducatives nationales.

Accès au matériel de lecture

- Promotion de l'accès au matériel scolaire et de lecture récréative, notamment aux manuels et aux livres de lecture pour tous les âges, grâce à différents moyens pour augmenter l'accès aux livres. S'inspirer des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier des livres électroniques, en vue d'élargir le répertoire de matériels disponibles, en fait partie.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Essor de l'usage des TIC dans l'éducation des réfugiés, dont les programmes d'apprentissage à distance et la voix sur IP (comme Skype), pour une meilleure qualité de l'apprentissage thématique, du développement des capacités des enseignants et des contacts sociaux.

Formation en langues

- Proposer une formation intensive en langues si nécessaire pour permettre aux enfants (ainsi qu'aux enseignants) de s'adapter à un environ-

nement où la langue dominante n'est pas leur langue maternelle. Pour les premières années du cycle primaire, l'éducation dans la langue maternelle présente de grands avantages pour appuyer l'acquisition des connaissances de base en lecture, en écriture et en calcul.

Gouvernance de l'école

- Faciliter le renforcement des capacités des Comités de gestion scolaire, Associations des parents et des enseignants et Comités/Conseils d'étudiants, afin de développer les aptitudes en matière de leadership, de gestion financière et de prise de décisions démocratiques et de promouvoir la participation totale et authentique du personnel de l'école, des parents et des enfants à la gouvernance de l'école.
- Soutenir l'évolution professionnelle des Directeurs d'école/Provisaires, surtout en ce qui concerne la supervision des enseignants et le retour d'informations et l'évaluation continue visant à aider les enseignants à améliorer leur pratique. Les domaines spécifiques du développement du leadership pour les Provisaires/Directeurs englobent l'évaluation formative de l'apprentissage des enfants, la pédagogie participative et l'éducation inclusive.

Normes, assiduité et achèvement du cursus scolaire

- Adhérence aux normes sur la durée d'une journée d'école (au moins 6 heures), nombre minimum de jours obligatoires dans l'année scolaire (180 jours), normes minimales d'assiduité des enseignants et des élèves (au moins 80 %), taux élèves/enseignant (40:1 maximum), taux élèves/manuel scolaire (3:1 maximum), passage de classe automatique, achèvement du cycle primaire.



Le point de vue du HCR

Le point de vue du HCR sur l'utilisation novatrice de la technologie englobe l'usage de livres en ligne pour développer les compétences en lecture, l'amour de la lecture et l'accès à l'information, l'offre de programmes d'apprentissage à distance certifiés pour les jeunes, la formation en langues, la meilleure qualité de l'éducation à travers la transmission directe en classe, la formation des enseignants et l'appui aux réseaux de soutien aux enseignants.

Objectif 1: Améliorer la réussite de l'apprentissage des enfants réfugiés au cycle primaire

* Les indicateurs FOCUS du UNHCR pour 2012-13 sont en gras. Les indicateurs prioritaires sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
1.1 Faciliter l'accès à l'enseignement primaire	1.1.1 Pourcentage d'enfants² âgés de 6 à 13 ans scolarisés dans le primaire (TNS)			
	1.1.2 Pourcentage d'enfants scolarisés dans le primaire (TBS)			
	1.1.3 Pourcentage d'enfants ayant achevé le cycle primaire			
	1.1.4 Pourcentage d'enfants dans les normes nationales du nombre d'heures de cours et de 6 heures par jour au minimum			
1.2 Améliorer la qualité des enseignants	1.2.1 Pourcentage d'enseignants formés ³			
	1.2.2 Pourcentage d'enseignants professionnellement qualifiés⁴			
	1.2.3 Pourcentage d'enseignants inscrits à une formation continue menant à une certification d'aptitude à enseigner			
	1.2.4 Pourcentage d'enseignants obtenant au moins 80 % à l'évaluation post-formation			
	1.2.5 Pourcentage d'enseignants mettant en application au moins deux stratégies apprises lors de la formation des enseignants			
	1.2.6 taux élèves/enseignant dans les normes nationales et de 40:1 maximum			
	1.2.7 Pourcentage d'écoles proposant une évolution professionnelle aux Provisseurs/Directeurs			
1.3 Surveillance régulière de la réussite de l'apprentissage	1.3.1 Pourcentage d'enfants atteignant le niveau de compétence requis pour leur classe			
1.4 Faciliter l'accès au matériel de lecture	1.4.1 Pourcentage d'enfants dans les normes nationales d'accès aux manuels scolaires et de 3:1 maximum			
	1.4.2 Pourcentage d'enfants ayant accès quotidiennement à du matériel de lecture supplémentaire			
1.5 Améliorer la gouvernance de l'école	1.5.1 Pourcentage d'écoles avec un Comité de gestion scolaire/une Association des parents et des enseignants en activité			
	1.5.2 Pourcentage d'écoles avec un Comité/Conseil d'étudiants en activité			
1.6 Soutien à l'éducation du HCR	1.6.1 Pourcentage du budget opérationnel du HCR alloué aux programmes éducatifs			

² Tous les indicateurs seront décomposés par sexe.

³ Enseignants achevant un minimum de trois mois de formation, mais n'ayant pas la certification d'aptitude à enseigner.

⁴ Les professeurs qualifiés professionnellement ont des qualifications reconnues par leur pays d'origine ou d'accueil.



© UNHCR / D. Seneviratne

Mesure 2

Les écoles protégeront les enfants et les jeunes

Objectif 2: Veiller à ce que les écoles soient des environnements d'apprentissage sûrs pour les filles, garçons et jeunes réfugiés

Résultat escompté 3: 100 % des écoles fréquentées par les enfants et jeunes réfugiés répondent aux normes d'environnement d'apprentissage sûr.

L'un des objectifs fondamentaux de l'éducation des réfugiés est de répondre aux besoins de protection des enfants et jeunes réfugiés. Les écoles assurent une protection physique essentielle. La scolarité empêche le recrutement forcé, et protège les enfants de la violence sexuelle et sexiste et du travail des enfants. Les écoles sont également les lieux idéaux pour identifier les enfants risquant par exemple de subir des abus, la violence sexuelle et sexiste ou le recrutement forcé, puis les mettre en relation avec les services compétents.

Le grand rôle protecteur joué par les écoles est en tant que lieu d'apprentissage. Pour être protectrices, les écoles doivent être physiquement sûres, psychologiquement et émotionnellement réparatrices, socialement intégrées et cognitivement transformatrices. Pour que les écoles soient des environnements d'apprentissage sûrs, il faut prêter attention à ce qui suit :

- les relations entre les enseignants, les élèves et les familles, notamment les questions de pédagogie, de châtiement corporel, de violence entre camarades et de harcèlement sexuel ou d'exploitation ;

- le contenu du programme et les structures de l'éducation, notamment la sensibilité aux conflits, la construction de la paix et l'intégration sociale ;
- les installations, y compris l'infrastructure, la sélection de site et la planification, l'approvisionnement en eau et l'hygiène, ainsi que les fournitures de base ;
- l'environnement politique et social élargi de l'école, dont le contexte culturel et religieux.

Il est nécessaire d'accorder une attention toute particulière aux groupes marginalisés afin d'assurer l'accès à des environnements d'apprentissage sûrs. Ces derniers facilitent l'accès, parce que les enfants choisiront de ne pas aller à l'école ou abandonneront s'ils vivent ou perçoivent un manque de sécurité et de sûreté. Ils sont également liés à la qualité : seule une éducation de qualité abordant les besoins physiques, psychologiques et cognitifs des élèves peut être considérée comme un instrument de protection.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Formation du personnel et des enseignants

- La formation de tous les membres concernés du personnel du HCR et des partenaires à l'aide de la formation en ligne du HCR/de l'IRC sur la Création d'environnements d'apprentissage sûrs afin d'encourager à comprendre ce que signifient les programmes d'apprentissage sûrs, pourquoi ils sont importants et à quoi ces environnements pourraient ressembler sous l'angle du cycle du projet (analyse, conception, mise en œuvre et évaluation). Cette formation mettra l'accent sur le rôle des partenaires dans la sensibilisation des enfants à leur droit à l'éducation et aux environnements d'apprentissage sûrs.
- Formation de tous les enseignants des enfants réfugiés et des directeurs d'école à la pédagogie axée sur l'enfant, y compris aux méthodes d'intégration reprenant et augmentant l'expertise déjà présente dans les systèmes nationaux, les instituts de formation des enseignants locaux et les ONG.
- Formation de tous les enseignants, directeurs d'écoles, associations de parents et partenaires à identifier les enfants à risques pour le recrutement forcé et différentes formes d'abus et de violence, comprenant un suivi adapté avec d'autres prestataires de services.
- Soutien des ateliers communautaires pour développer les codes de conduite des enseignants définissant leurs rôles et responsabilités, par exemple vis-à-vis de l'assiduité scolaire, des relations saines entre les élèves et les familles et la promotion des environnements d'apprentissage sûrs et incluant des mécanismes permettant au personnel de l'école, aux parents et aux élèves d'appliquer ces codes de conduite, notamment l'application de sanctions en cas de violation du code.

Éducation des filles et questions sexospécifiques

- Mettre en place des stratégies ciblées pour scolariser les filles, surveiller leur assiduité et l'achèvement du cursus scolaire. L'augmentation du nombre d'enseignantes, notamment dans les écoles d'enseignement secondaire, sera au centre de l'attention, tout comme la lutte contre la violence sexuelle et sexiste à l'école et la promotion de la participation des garçons et des hommes à toutes les questions relatives à la protection.



Intégration et cohésion sociale

- Évaluer l'intégration à l'école des enfants handicapés, les enfants avec des besoins spécifiques, des minorités ethniques et linguistiques, des élèves trop âgés, des enfants en lien avec les forces armées et d'autres enfants marginalisés, puis développer et mettre en œuvre des plans d'action impliquant le combat pour le développement des capacités et le financement des stratégies, avec les communautés et les autorités éducatives. Des programmes d'apprentissage accéléré et des approches psychosociales doivent en faire partie.

Atténuation des conflits et construction de la paix

- Participer à l'élaboration et au pilotage d'instruments pour évaluer la sensibilité aux conflits de la planification et de la programmation de l'éducation sur le terrain et intégrer des stratégies pour aborder ces questions.
- Soutenir les communautés scolaires dans l'incorporation de l'éducation à la construction de la paix et la résolution des conflits comme une approche de toute l'école.
- Inclure l'accent sur le sport comme moyen de renforcer les liens sociaux et la capacité à travailler ensemble au sein d'une équipe tout en développant la tolérance et les aptitudes à une coexistence pacifique.

Construction des écoles

- Veiller à ce que la construction des écoles suive les normes minimales des établissements scolaires et engage la communauté dans l'évaluation des besoins.⁵
- Le cas échéant et si possible, construire des écoles dans les communautés hôtes plutôt que dans des camps, en collaboration avec les partenaires, afin que les enfants réfugiés puissent s'y rendre au même titre que les enfants de la communauté locale.

⁵ Défini dans les INEE Minimum Standards (Normes minimales de l'INEE). Voir également les *INEE Guidance Notes on Safer School Construction (Notes d'orientation pour la construction d'écoles plus sûres)* <http://www.ineesite.org/toolkit>

Objectif 2: Veiller à ce que les écoles soient des environnements d'apprentissage sûrs pour les enfants et jeunes réfugiés

* Les indicateurs FOCUS du UNHCR pour 2012-13 sont en gras. Les indicateurs prioritaires sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
2.1 Encourager les relations respectueuses et saines entre les enseignants, les élèves et les familles	2.1.1 Pourcentage d'enseignants se servant des méthodes pédagogiques participatives axées sur l'enfant			
	2.1.2 Pourcentage d'enfants handicapés, de minorités ethniques et linguistiques, d'élèves plus âgés, d'enfants en lien avec les forces armées et d'autres groupes marginalisés (à définir localement) allant à l'école			
	2.1.3 Pourcentage du personnel du HCR concerné mettant en application la formation en ligne sur les écoles et environnements d'apprentissage sûrs (SLE) dans leur travail			
	2.1.4 Pourcentage des partenaires de l'éducation appliquant la Formation en ligne sur les écoles sûres (SLE) dans leur travail			
	2.1.5 Pourcentage d'écoles faisant respecter un code de conduite élaboré de manière participative			
2.2 Renforcer la capacité des écoles à promouvoir la cohésion sociale	2.2.1 Pourcentage d'opérations au niveau des pays dont le programme d'éducation est basé sur une analyse du conflit			
	2.2.2 Pourcentage d'écoles proposant des programmes d'éducation à la construction de la paix en se servant du matériel du Programme d'éducation à la paix (PEP) ou d'un équivalent			
	2.2.3 Pourcentage d'enseignants formés aux méthodes d'intégration			
2.3 Consolider l'infrastructure physique des écoles	2.3.1 Pourcentage de structures scolaires suivant les normes minimales d'une construction sûre			
	2.3.2 Pourcentage d'écoles proposant aux filles et aux garçons un accès sûr à des toilettes séparées			
	2.3.3 Nombre d'établissements scolaires accessibles aux enfants handicapés			



Mesure 3

Davantage de jeunes iront dans le cycle secondaire

Objectif 3: Faciliter l'accès aux opportunités d'enseignement secondaire pour les jeunes réfugiés

Résultat escompté 4: Au moins 1 million de filles et garçons suivent un enseignement secondaire de qualité

L'enseignement post-primaire est un pilier du mouvement Éducation pour tous et est également capital pour aborder la crise mondiale de l'apprentissage au niveau primaire. Les avantages d'un établissement secondaire formel de qualité pour les réfugiés sont les suivants :

- le développement d'un groupe de personnes possédant des compétences cognitives et en matière de leadership pour devenir des professionnels dont la société dépend ;
- des bénéfices pour toute la société, y compris pour la croissance économique, au cœur de la reconstruction et du développement des pays d'origine et d'accueil ;
- la participation civique et la qualité de vie améliorées, toutes deux protectrices et aux effets bénéfiques pour la paix ;
- les gains économiques supérieurs perçus par les individus, surtout les filles ;
- la formation de futurs enseignants de qualité pour les écoles d'enseignement primaire et secondaire, ainsi que d'autres professionnels pour contribuer à la reconstruction des communautés et des sociétés ;
- la motivation à s'inscrire au cycle primaire et à le terminer.



Le fait de participer aide les enfants et les jeunes à soulever les questions qui les concernent à propos de leur éducation et de leur protection. Les conseils scolaires peuvent être des moyens puissants de s'assurer que la voix des élèves est entendue et que les filles sont aussi bien intégrées que les garçons.

Ces avantages dépendent de la persévérance et de la réussite d'une proportion suffisante d'élèves dans le primaire, de la disponibilité des programmes du cycle secondaire de qualité dans les colonies de réfugiés et du caractère abordable de ces options.

Les enfants et jeunes réfugiés déscolarisés pendant des périodes prolongées ont aussi besoin de programmes d'apprentissage accéléré leur donnant la possibilité de terminer le cycle d'enseignement primaire plus rapidement ou de rattraper des cours pour revenir dans le système éducatif primaire formel. Ce type de programmes a toujours comme but la certification officielle objective permettant de continuer au cycle d'enseignement post-primaire formel.

Il y a d'autres freins pour les filles, notamment le manque d'enseignantes qui peuvent être des modèles et vérifier que les écoles d'enseignement secondaire sont des espaces sûrs pour les jeunes femmes. Dans certains cas, c'est la langue qui fait obstacle, notamment hors des camps. Une formation intensive en langues est donc requise pour que les jeunes puissent accéder aux opportunités éducatives post-primaires. L'accès constant à l'enseignement secondaire dans les situations de rapatriement peut poser de multiples problèmes.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Suppression des obstacles à l'accès

- Prendre en charge les frais de l'école secondaire pour les réfugiés, de préférence et si possible par le biais de partenariats avec les Ministères de l'éducation nationaux qui permettent l'intégration aux systèmes nationaux, tant aux réfugiés qu'aux rapatriés.
- Des stratégies ciblées pour que les filles et les garçons puissent terminer le cycle primaire, entrer dans le secondaire et y rester jusqu'à l'obtention du diplôme, comme des incitations à la scolarisation agissant pour atténuer les contraintes sexospécifiques et systémiques, les barrières contextuelles, et l'appui à la participation importante de la communauté.

Rémunération, formation et rétention des enseignants

- Améliorer la qualité des établissements secondaires disponibles à travers des efforts ciblés pour améliorer les conditions des enseignants, parmi lesquels la rémunération juste et stable et la possibilité d'évolution professionnelle qui encourage la rétention des professionnels qualifiés et spécialisés.

Programmes d'apprentissage accéléré

- Programmes d'apprentissage accéléré (ALP) destinés aux élèves plus âgés, aux adolescentes et à d'autres groupes marginalisés afin de leur permettre d'obtenir l'équivalence de l'enseignement primaire dans un temps réduit. Ils peuvent ensuite passer au cycle secondaire formel, à une autre formation ou à des opportunités d'emploi.
- Cours de rattrapage pour les enfants déscolarisés afin de faciliter leur réinsertion dans le système éducatif formel.

Formation en langues

- Le cas échéant, soutenir la formation intensive en langues afin de favoriser l'accès des réfugiés aux institutions du pays d'accueil et/ou d'entretenir la langue du pays d'origine.

Gouvernance de l'école

- Faciliter le renforcement des capacités des Comités de gestion scolaire, Associations des parents et des enseignants et Comités/Conseils d'étudiants, afin de développer les aptitudes en matière de leadership, de gestion financière et de prise de décisions démocratiques et de promouvoir la participation totale et authentique du personnel de l'école, des parents et des enfants à la gouvernance de l'école.
- Soutenir l'évolution professionnelle des Directeurs d'école/Provisors, surtout en ce qui concerne la supervision des enseignants et le retour d'informations et l'évaluation continue visant à aider les enseignants à améliorer leur pratique. Les domaines spécifiques du développement du leadership pour les Provisors/Directeurs englobent l'évaluation formative de l'apprentissage des élèves, la pédagogie participative et l'éducation inclusive.

Objective 3: Improve access to formal secondary education opportunities for refugee young people

* UNHCR Focus indicators 2012-13 are in bold. Priority indicators are highlighted. Other indicators are optional.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
3.1 Soutenir les systèmes éducatifs pour que les réfugiés puissent accéder à l'enseignement secondaire	3.1.1 Pourcentage de filles et garçons scolarisés dans le secondaire (TNS)			
	3.1.2 Pourcentage de filles et garçons ayant achevé le cycle secondaire			
	3.1.3 Pourcentage d'enseignantes			
	3.1.4 Pourcentage de filles et garçons ayant obtenu la certification du cycle secondaire			
	3.1.5 Pourcentage d'enseignants ayant des qualifications professionnelles			
3.2 Améliorer la gouvernance de l'école	3.2.1 Pourcentage d'écoles avec un Comité de gestion scolaire			
	3.2.2 Pourcentage d'écoles avec un Comité/ Conseil d'étudiants en activité			
3.3 Proposer des programmes d'apprentissage accéléré certifiés	3.3.1 Nombre de personnes suivant régulièrement des programmes d'apprentissage accéléré (ALP)			
	3.3.2 Pourcentage de jeunes non scolarisés éligibles recevant une certification via l'ALP			
	3.3.3 Pourcentage d'élèves en ALP rejoignant l'enseignement formel ou un autre type de formation			



Mesure 4

Davantage de jeunes suivront des cours de l'enseignement supérieur

Objectif 4: Faciliter l'accès aux opportunités⁶ d'enseignement supérieur pour les jeunes réfugiés

Résultat escompté 5: Augmentation de 100 % des jeunes accédant à des programmes d'enseignement tertiaire dans des écoles et des universités menant à un diplôme

Résultat escompté 6: Augmentation de 100 % des jeunes accédant à une formation technique/professionnelle/paraprofessionnelle post-secondaire conduisant à un certificat ou à un diplôme

La demande non satisfaite d'enseignement supérieur chez les réfugiés est énorme. L'enseignement supérieur comprend l'ensemble de l'enseignement post-secondaire. Il englobe l'enseignement dans des écoles et des universités menant à un diplôme. Il inclut également les formations post-secondaires, qu'elles soient techniques, professionnelles et/ou para-professionnelles et qui conduisent à un certificat ou à un diplôme.

Les jeunes réfugiés vivent souvent dans l'oisiveté forcée et le désespoir ; ils souhaitent poursuivre leur éducation et mieux servir leur communauté. Voici certains des avantages de l'enseignement supérieur :

- cultiver le leadership civique, essentiel à toute solution durable ;
- développer les compétences et la confiance entraînant une plus grande participation à la vie civique et publique, qui à son tour améliore la protection et la qualité de vie des réfugiés ;

⁶ Les termes « enseignement supérieur » et « enseignement tertiaire » sont employés de façon interchangeable pour désigner tout enseignement post-secondaire débouchant sur un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme.

- encourager l'aptitude à faire des choix de vie stratégiques, réduire les mouvements irréguliers des jeunes réfugiés recherchant ailleurs une protection, des moyens de subsistance ou des opportunités d'apprentissage supérieur ;
- former un futur groupe d'enseignants hautement qualifiés pour les établissements primaires et secondaires ;
- favoriser les bénéfices économiques, qui s'avèrent cruciaux pour la reconstruction post-conflit et la réduction de la pauvreté.

L'enseignement supérieur occupe également une place importante dans le continuum éducatif : la possibilité de suivre un enseignement supérieur motive les jeunes à s'inscrire au cycle secondaire et à le terminer, ce qui a un impact similaire sur la demande d'enseignement primaire.⁷

Parmi les activités principales, on retrouve :

Bourses

- Accroître le nombre de bourses d'enseignement supérieur grâce à de plus nombreux partenariats avec des donateurs, des institutions universitaires et des fondations, en se focalisant toujours sur l'octroi de bourses dans les pays hôtes.
- Soutien scolaire aux élèves du secondaire via le tutorat et des programmes extrascolaires afin d'inciter à la réussite, pour que les élèves réfugiés, notamment les filles, répondent aux critères d'octroi de bourse.

Apprentissage ouvert et à distance

- Possibilité d'accéder à des cours d'enseignement supérieur certifiés par le biais de l'apprentissage ouvert et à distance, facilité par des partenariats avec des institutions universitaires et des partenaires attestant d'une expertise technique sur le secteur. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent d'élargir considérablement la portée des opportunités d'apprentissage ouvert et à distance au niveau tertiaire pour les réfugiés. Les centres existants d'Accès communautaire à la technologie (CTA) offrent de nombreuses ressources pour ce travail.

Suppression des obstacles à l'accès

- Prendre position, avec le concours des Ministères de l'éducation et des institutions locales, pour réduire les freins à l'accès des réfugiés à l'enseignement tertiaire, notamment les exigences de nationalité, les certificats scolaires et d'autres documents.

Opportunités paraprofessionnelles

- Augmentation des chances de participer à une formation paraprofessionnelle durant généralement 1 à 2 ans pour occuper des postes dans les domaines de l'éducation, du droit, de la santé et de l'ingénierie, en partenariat avec l'Unité des moyens de subsistance du HCR.

⁷ Pour en savoir plus, voir l'UNHCR Higher Education Strategy (Stratégie du HCR pour l'enseignement supérieur).

Objectif 4: Faciliter l'accès aux opportunités d'enseignement supérieur pour les jeunes réfugiés

* Les indicateurs prioritaire sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
4.1 Élargir et diversifier les programmes de bourse d'études supérieures	4.1.1 Nombre d'étudiants bénéficiant d'une bourse d'études supérieures			
	4.1.2 Pourcentage de boursiers obtenant un diplôme			
4.2 Développer l'apprentissage ouvert et à distance de niveau supérieur pour les réfugiés	4.2.1 Nombre d'élèves accédant à l'enseignement supérieur grâce à l'enseignement à distance			
	4.2.2 Pourcentage de contextes de réfugiés proposant un accès aux TIC pour l'apprentissage ouvert et à distance			
4.3 Soutenir les opportunités de formation paraprofessionnelle	4.3.1 Nombre d'élèves inscrits à des cours paraprofessionnels			
	4.3.2 Pourcentage de paraprofessionnels diplômés employés dans leur domaine d'étude			





Mesure 5 L'éducation sera ouverte à tous les âges

- Objectif 5:** Veiller à ce que les opportunités d'éducation soient disponibles de façon permanente et selon les besoins
- Résultat escompté 7:** Au moins 50 % des filles et garçons de 3 à 5 ans ont accès à une éducation de la petite enfance de qualité
- Résultat escompté 8:** Au moins 40 % des jeunes (éligibles) participent à des programmes d'éducation et de formation non formels
- Résultat escompté 9:** Hausse de 50 % de l'alphabétisation des adultes, surtout chez les jeunes femmes.

L'éducation est un ensemble homogène : l'accès à des opportunités à un niveau dépend des opportunités de haute qualité à d'autres niveaux. Les possibilités continues d'apprentissage fournissent aux individus de tout âge les compétences, les capacités et la confiance nécessaires pour revendiquer leur droit à la santé, à la protection, aux moyens de subsistance, au bien-être et à l'autonomie.

Éducation de la petite enfance

L'éducation de la petite enfance (ECE) est particulièrement importante pour les jeunes enfants réfugiés âgés de 3 à 5 ans, qui ont peut-être passé la majeure partie de leur vie dans des milieux dangereux et parfois traumatisants. Elle peut jouer un rôle déterminant dans le développement et la socialisation des jeunes enfants, qui sont essentiels pour la croissance personnelle et la réussite scolaire. Elle permet aussi aux mères de mener une vie active.

Jeunes (15-24 ans)

Les jeunes réfugiés, pour qui l'enseignement secondaire formel n'est pas une option, ont besoin d'autres opportunités, notamment :

- le développement des aptitudes techniques et professionnelles pour permettre aux jeunes de développer des compétences adaptées aux offres d'emploi disponibles sur le marché ;⁸
- l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul, en guise de prérequis essentiels à la participation aux opportunités d'emploi au sein de l'économie locale ;
- les activités sportives, comme une chance de développer des compétences, le travail d'équipe, le renforcement de l'identité et l'incitation aux aptitudes à une coexistence pacifique ;
- les compétences de la vie courante, notamment celles du développement personnel de la pensée critique, ainsi que la santé reproductive et la prévention du VIH.

Ces types d'apprentissage demandent des compétences techniques et des savoirs comportementaux – comme les capacités pour la vie en paix, la construction de la paix/ résolution des conflits, ainsi que les droits de l'homme et la citoyenneté –, tout comme la préparation à l'emploi et les aptitudes en gestion d'entreprise, dans le but d'améliorer les moyens de subsistance de promouvoir l'insertion dans le monde du travail et de soutenir la communauté et chaque institution.

Alphabétisation et enseignement du calcul aux adultes

L'alphabétisme donne le pouvoir aux adultes, surtout aux femmes, de revendiquer leurs droits civils et sociaux et ceux de leurs enfants, et il élargit les possibilités d'emploi. Les adultes sachant lire et écrire favorisent également un environnement où l'alphabétisation précoce des enfants est appréciée et peut progresser avec l'aide parentale et l'exemple des adultes et des jeunes s'engageant dans un apprentissage tout au long de la vie.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Éducation de la petite enfance

- Soutien de l'éducation de la petite enfance dans la communauté en tant que stratégie participative et protectrice à bas coût qui renforce également la capacité de la communauté à créer un environnement favorable aux jeunes enfants. Très important pour une ECE de qualité : la formation des enseignants par des formateurs qualifiés ECE.

Formation en lecture, écriture et calcul

- Soutenir les cours de lecture, d'écriture et de calcul pour les adultes et les jeunes (notamment les 15-59 ans) en lien avec l'éducation formelle des enfants réfugiés dans l'école, afin de familiariser les parents avec l'expérience de leur enfant et d'incorporer des stratégies pour que les parents s'impliquent dans l'école sur des thèmes comme l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Cela devrait inclure un volet sur les aptitudes à la vie quotidienne.

Formation technique et professionnelle

- Donner des opportunités de formation technique et professionnelle et de programmes de certification paraprofessionnelle. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec l'Unité des moyens de subsistance du HCR et se focalise sur la mise en relation de la formation avec le marché réel afin d'assurer qu'elle permette aux jeunes de trouver ou de créer des emplois une fois terminée.

Compétence de la vie courante

- Aider les jeunes à développer leurs capacités en vue d'une pensée indépendante, une réflexion et une analyse critique, et pour leur développement personnel, spécifiquement en lien avec le contexte dans lequel ils vivent. Les compétences de la vie courante porteront une attention particulière à la santé reproductive et la prévention du HIV, en collaboration avec les programmes santé du HCR.

⁸ Cela sera appliqué en collaboration étroite avec l'Unité des moyens de subsistance qui sera chargée de diriger des études de marché et de donner l'accès aux possibilités de développement des aptitudes techniques et professionnelles.

Activités sportives

- Soutenir les activités sportives en priorité, tant dans l'éducation formelle que non formelle, afin de développer les aptitudes personnelles et sociales des filles et des garçons, en particulier les aptitudes à une coexistence pacifique.

Objectif 5: Veiller à ce que les opportunités d'éducation soient ouvertes à tout moment de la vie et soient à disposition de tous selon les besoins

* Les indicateurs FOCUS du UNHCR pour 2012-13 sont en gras. Les indicateurs prioritaires sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
5.1 Faciliter l'accès à l'éducation de la petite enfance au sein de la communauté	5.1.1 Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans scolarisés en ECE (TNS)			
	5.1.2 Pourcentage d'enseignants ECE formés pendant au moins 10 jours par des formateurs qualifiés ECE			
	5.1.3 Pourcentage d'enseignants ECE mettant en place des méthodologies ECE durant l'observation post-formation			
5.2 Aider les jeunes à accéder aux programmes non formels et de formation (en collaboration avec le Secteur des moyens de subsistance)	5.2.1 Pourcentage de jeunes ayant des compétences de base en lecture et en écriture			
	5.2.2 Pourcentage de jeunes ayant des compétences de base en calcul			
	5.2.3 Nombre de jeunes inscrits à des programmes de formation certifiée (avec le Secteur des moyens de subsistance)			
	5.2.4 Pourcentage de jeunes suivant des cours de lecture, d'écriture et de calcul			
	5.2.5 Pourcentage de personnes obtenant au moins 80 % à l'évaluation de fin de cours en lecture et écriture/calcul			
5.3 Élargir l'accès aux opportunités d'alphabétisation des adultes	5.3.1 Pourcentage de personnes de 15 à 59 ans ayant des compétences de base en lecture et en écriture			
	5.3.2 Pourcentage de personnes de 15 à 39 ans ayant des compétences de base en calcul			
	5.3.3 Pourcentage de personnes obtenant au moins 80 % à l'évaluation de fin de cours en lecture et écriture/calcul			
5.4 Compétences de la vie courante	5.4.1 Pourcentage de programme incluant des initiatives sur les compétences de la vie courante qui mesurent le développement des compétences			
5.5 Soutenir les activités sportives dans l'éducation formelle et non formelle	5.5.1 Pourcentage d'écoles proposant des programmes éducatifs actifs prévoyant du sport pour les filles et les garçons			



Mesure 6

L'éducation fera partie intégrante de toutes les interventions d'urgence

Objectif 6: Donner l'accès aux opportunités d'enseignement dès que possible en situation d'urgence

Résultat escompté 10: Préparation et intervention efficaces pour proposer une éducation d'urgence

L'éducation est une priorité pour le HCR dès le début d'une urgence, tout comme pour le Comité permanent interorganisations. Dans ce contexte, l'éducation est :

- un instrument de protection contre l'exploitation, l'abus et le recrutement forcé, tandis qu'elle donne également des opportunités en matière d'éducation sanitaire de prévention, de sensibilisation aux dangers des mines et d'identification des questions de protection, par exemple ;
- un moyen de créer une stabilité pour les enfants et jeunes réfugiés, ainsi que leur famille ;
- un moyen d'offrir une continuité dans l'éducation, qui atténue ainsi les conséquences négatives de la déscolarisation.

La réponse éducative en situation se caractérise par trois phases :

1. La mise en œuvre d'espace d'apprentissages sûrs, non-formels et d'activités récréatives.

2. Une phase de transition des espaces sûrs vers des activités plus formelles d'éducation, avec une attention sur l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul. Les opportunités d'éducation doivent passer rapidement à une scolarisation plus formelle. Bien qu'il puisse être impossible de mesurer les taux de scolarisation dans les situations d'urgence aiguës, la collecte de données pour guider la prise de décisions doit être mise en œuvre le plus tôt possible. Ces données doivent inclure des informations sur l'âge et le niveau d'éducation des enfants, le nombre d'enseignants et de directeurs d'école parmi la population réfugiée, ainsi que des détails sur les enfants aux besoins spécifiques.
3. Une reprise complète de la scolarisation formelle, reconnue par le gouvernement du pays d'accueil ou d'origine. Les décisions concernant le choix du curriculum seront prises en consultation avec la communauté des réfugiés. Les décisions doivent sérieusement considérer l'importance de fournir de services éducatifs de qualité et certifiés de manière durable.

Le travail de prévention et de préparation avec les autorités locales et d'autres institutions de l'ONU peut contribuer à une reprise rapide de la scolarité formelle. Cela comprend la mise à disposition d'une éducation de qualité dans les situations prolongées pour que des interventions éducatives puissent être montées en vue de nouveaux afflux de réfugiés. Cela inclut aussi la Réduction des risques de catastrophe (RRC) dont l'objectif est d'équiper les enfants de toutes les connaissances et compétences pour la résilience aux catastrophes et pour maintenir les moyens de subsistance, notamment dans des situations où le changement climatique interagit avec le conflit.

Dans les situations d'urgence, les membres du personnel du HCR en place sont responsables d'un grand nombre de services et des problèmes urgents qui surviennent continuellement. Le personnel dédié au sein du HCR ou des partenaires est d'une grande aide concernant la conception et la gestion de programmes éducatifs d'urgence ou réguliers, via la préparation des appels de fonds ainsi que par la coordination avec les Clusters éducation existants.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Prévention et préparation

- Soutenir les activités de prévention de préparation, dont la planification de réserve et de réduction des risques, afin d'assurer que toutes les parties prenantes sont conscientes de leur rôle et de leurs responsabilités d'assurer l'intervention éducative rapide après une urgence.

Mise à disposition immédiate de l'éducation

- Octroi d'espaces d'apprentissage temporaires le cas échéant.
- Développement des capacités des partenaires nationaux utilisant les Normes minimales de l'INEE.⁹
- Identification rapide des enseignants dans la population réfugiée pour une formation supplémentaire aux pédagogies participatives, au contenu du programme, à l'évaluation formative, au soutien psychosocial et à la consolidation de la paix. Cela doit englober l'identification parmi le nombre de cas à traiter existants et les nouveaux arrivants, de préférence au stade de l'inscription.

Établissement rapide de scolarisation formelle

- L'action militante avec les autorités locales et les Ministères de l'éducation nationaux en vue d'assurer l'intégration en douceur des élèves réfugiés dans les systèmes nationaux, si possible et notamment dans les situations de séjour prolongé et de soutien intensif en langues le cas échéant.

⁹ <http://www.ineesite.org/toolkit>

Effectifs et coordination

- Veiller à ce qu'il y ait un personnel dédié pour concevoir et coordonner l'intervention éducative d'urgence, y compris à travers des déploiements. Ce travail comprend la coordination avec les Clusters éducation existants dans le contexte des urgences complexes pour harmoniser les approches d'éducation où les avantages pour les enfants réfugiés sont faisables, et pour prendre part aux discussions avec les autorités éducatives nationales et à l'écriture d'appels d'urgence. Cela comprend aussi la sélection judicieuse des partenaires dotés de compétences techniques.

Objectif 6: Donner l'accès aux opportunités d'enseignement dès que possible en situation d'urgence

* Les indicateurs de priorité sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
6.1 Améliorer la préparation et la capacité d'intervention	6.1.1 Pourcentage d'opérations au niveau des pays pourvus de plans d'intervention en cas d'urgence avec une composante éducative			
	6.1.2 Pourcentage d'opérations au niveau des pays comprenant des prestations d'éducation dans des plans d'approvisionnement de secours			
	6.1.3 Pourcentage d'opérations au niveau des pays ayant recours à des approches de Réduction des risques de catastrophe en éducation			
6.2 Offrir l'accès à des espaces d'apprentissage/écoles aux enfants réfugiés	6.2.1 Pourcentage de filles et garçons scolarisés dans le primaire (taux net de scolarisation : TNS = enfants scolarisés à l'âge correspondant à leur classe)			
	6.2.2 Pourcentage de filles et garçons scolarisés dans le primaire (taux brut de scolarisation : TBS = nombre d'enfants scolarisés quel que soit leur âge)			
	6.2.3 Pourcentage d'écoles/espaces d'apprentissage dotés d'enseignants formés ¹⁰			
	6.2.4 Pourcentage d'écoles/espaces d'apprentissage appliquant des stratégies de soutien psychosocial			
6.3 Améliorer la coordination interinstitutions dans l'intervention éducative	6.3.1 Pourcentage de programmes d'intervention d'urgence dans lesquels les partenaires de l'éducation mettent en place des plans d'action commune en allouant clairement les responsabilités			

¹⁰ Lorsque les enseignants ont suivi une formation d'au moins 3 mois.

Les six actions susmentionnées seront essentiellement prises en charge par les quatre approches stratégiques suivantes :

Approche stratégique A :

Les partenariats assureront une éducation protectrice de qualité pour les enfants et jeunes réfugiés

Cette approche stratégique vise à développer et à renforcer les partenariats qui augmentent la capacité du HCR à offrir une éducation protectrice de qualité aux enfants réfugiés.

Résultat escompté 11: 100 % des Programmes nationaux maintiennent un fort partenariat de travail avec le Ministère de l'éducation aux niveaux national et local.

Bien que le HCR doive offrir une éducation de qualité aux réfugiés, il ne constitue pas un établissement scolaire spécialisé. Les partenariats donnent une belle occasion au HCR de relever les défis afin de mener à bien sa mission d'éducation des réfugiés. À part l'éducation formelle, le HCR dépend de l'expertise des partenaires dans les domaines spécifiques comme l'alphabétisation, la gestion de l'information, les programmes destinés à la jeunesse et les environnements d'apprentissage sûrs, entre autres.

Le HCR prône la consultation des réfugiés pour déterminer l'approche de l'éducation des réfugiés la plus adaptée à chaque contexte. Cette décision sera contextuelle et dépendra surtout du lieu, de la langue d'instruction, de la durée d'exil estimée, du régime d'accueil et des souhaits des réfugiés.

Dans beaucoup de situations, l'intégration des élèves réfugiés dans les systèmes nationaux est peut-être l'approche optimale pour assurer une éducation protectrice de qualité. Les enfants réfugiés vont à l'école publique où le HCR offre une assistance pour améliorer les systèmes éducatifs et les conditions d'apprentissage des réfugiés et des enfants de la communauté d'accueil. Les communautés de réfugiés et les communautés d'accueil bénéficient de la même façon des systèmes éducatifs établis, qui incluent des efforts permanents pour améliorer les compétences des enseignants et évaluer et consolider l'apprentissage. La scolarisation en milieu ordinaire dans les systèmes nationaux s'applique surtout aux milieux ruraux et urbains, mais convient également aux camps. Vu la transférabilité des compétences et des connaissances, c'est la qualité de l'apprentissage et pas seulement la langue et le programme, qui rendent une réponse éducative particulière plus pertinente et utile au rapatriement ou à la réinstallation.

Dans certains cas, notamment dans des pays non signataires de la Convention de 1951, l'intégration dans les systèmes nationaux n'est pas possible ou appropriée sur-le-champ. Dans tout système éducatif parallèle, des efforts sont nécessaires pour assurer que les réfugiés suivent un programme certifié du pays hôte ou d'origine, qui peut devoir s'accompagner d'un soutien intensif en compétences linguistiques dans la langue du pays d'accueil et/ou l'instruction dans la langue maternelle.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Analyses de la situation

- Effectuer des analyses de la situation dans le contexte de la dynamique particulière d'un conflit donné pour soutenir les décisions relatives à la planification et aux programmes éducatifs, notamment l'évaluation du contenu et des structures de l'éducation comme le programme, la langue d'instruction et les relations entre les acteurs, sans oublier les domaines de la déscolarisation et des raisons d'abandon.

Intégration dans les systèmes nationaux

- Campagne de sensibilisation de haut niveau avec les Ministères de l'éducation nationaux pour négocier l'accès des réfugiés aux systèmes éducatifs nationaux.
- Mise en application de stratégies visant à créer des environnements d'inclusion sociale et scolaire pour les élèves réfugiés dans les écoles nationales soutenant leur intégration et leur rétention à l'école, avec une contribution, une implication et une surveillance importantes de la part de la communauté.
- Plaidoyer avec les Ministères de l'éducation nationaux pour l'incorporation de la gestion de l'information dans les systèmes nationaux de surveillance de l'éducation.

Expertise des partenaires dans le domaine de l'éducation

- Sélection de partenaires à l'expertise technique avérée dans l'éducation pour permettre une surveillance continue de la progression des réfugiés dans les systèmes nationaux et/ou fournir une conception et un encadrement efficaces des programmes éducatifs spécialisés pour les réfugiés, le cas échéant.

Partenariat avec l'UNICEF

- Coordination avec l'UNICEF conformément au partenariat sur la coopération renforcée UNICEF-UNHCR, pour s'inspirer de l'expertise de leurs responsables de l'éducation sur le terrain, leurs relations de longue date avec les Ministères d'éducation nationaux et les programmes existants pouvant servir les besoins en éducation des réfugiés. L'engagement avec l'UNICEF sur le terrain mènera le cas échéant à la mise en œuvre des plans d'action développés conjointement.

Formation en langues

- Offre d'une formation intensive en langues pour les réfugiés, si nécessaire, pour assurer l'intégration sans heurts dans les systèmes nationaux.
- Appui à des cours de langues supplémentaires dans la langue du pays d'origine au cas où la langue d'instruction serait différente de la langue maternelle.

Facilitation of voluntary repatriation and resettlement

- Développement des relations entre les parties prenantes du pays hôte et celles du pays d'origine, dont le HCR, l'UNICEF et les ONG concernées, afin de faciliter la réintégration à travers la reconnaissance des études/résultats d'examen et/ou la mise à disposition d'une formation intensive en langues.
- Appuyer le développement du système éducatif durant le rapatriement volontaire en partenariat avec les Ministères de l'éducation du pays d'origine afin de soutenir une réintégration durable, avec une formation intensive en langues le cas échéant.
- Suggestion que les pays de réinstallation aient une stratégie claire de participation à l'éducation pour les élèves réimplantés à tous les niveaux d'éducation, notamment la reconnaissance de la certification du pays d'origine ou d'accueil.

Approche stratégique A: Développer et renforcer les partenariats qui augmentent la capacité du HCR à offrir une éducation protectrice de qualité aux enfants réfugiés

* Les UNHCR Focus indicators (Indicateurs de priorité du HCR) pour 2012-13 sont en gras. Les indicateurs de priorité sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
A.1 Accroître la collaboration avec les Ministères de l'éducation (MoE) et les réseaux de l'éducation	A.1.1 Pourcentage de pays en partenariat de travail actif avec les MoE			
	A.1.2 Stratégie d'éducation active approuvée par les partenaires et les autorités nationales établies (oui/non)			
	A.1.3 Pourcentage de pays avec une participation complète du HCR dans les mécanismes de coordination de l'éducation			
A.2 Améliorer la qualité et l'étendue des programmes avec les partenaires	A.2.1 Pourcentage d'IP répondant entièrement aux critères pour être partenaires d'éducation			
	A.2.2 Pourcentage d'IP se servant des données de suivi pour guider la planification d'un programme de qualité			
	A.2.3 Pourcentage de besoins en éducation satisfaits par les programmes des IP			
A.3 Forger une collaboration solide avec l'UNICEF	A.3.1 Pourcentage de pays appliquant un plan d'action commune avec l'UNICEF			
A.4 Soutenir le développement du système éducatif durant le rapatriement et la réinstallation	A.4.1 Pourcentage de pays de rapatriement ayant une stratégie claire de réintégration dans l'éducation pour les élèves rapatriés à tous les niveaux d'éducation			
	A.4.2 Pourcentage de pays de réinstallation ayant une stratégie claire de participation à l'éducation pour les élèves réimplantés à tous les niveaux d'éducation			
	A.4.3 Pourcentage de pays de rapatriement reconnaissant les études/résultats d'examen en exil			
	A.4.4 Pourcentage de pays de réinstallation reconnaissant les études/résultats d'examen des pays d'origine et d'accueil			
A.5 Offre d'une formation en langues	A.5.1 Pourcentage d'élèves suivant une formation à la langue d'instruction			
	A.5.2 Pourcentage d'élèves suivant une formation à la langue d'instruction			
	A.5.3 Pourcentage d'élèves entrant dans la classe de leur niveau après une formation en langues			

Approche stratégique B :

Le développement des capacités du personnel du HCR et des partenaires améliorera la gestion de programme éducatif

L'approche stratégique vise à développer la capacité du personnel du HCR et des partenaires pour améliorer la gestion de programme éducatif.

Résultat escompté 12: 80 % des programmes sont pris en charge par des partenaires d'éducation attestant d'une expertise dans le domaine de l'éducation

Vu les grands défis soulevés pour assurer l'accès des réfugiés à une éducation protectrice de qualité, l'augmentation de l'expertise éducative sur le terrain est essentielle à l'utilisation productive des ressources existantes et supplémentaires. Pour ce faire, il faut cultiver les relations avec des partenaires plus expérimentés en éducation et renforcer les moyens des partenaires existants. L'accent sera mis sur la consolidation de l'expertise en éducation et en gestion des partenaires nationaux, dont les ONG et les CBO, afin d'évaluer efficacement les besoins en évaluation, de planifier et mettre en place des programmes éducatifs, de surveiller et de mesurer l'impact. Il faut aussi que le personnel du HCR possède une expertise en éducation pour assurer une planification efficace avec les partenaires, proposer une orientation stratégique, superviser le travail des partenaires conformément aux objectifs et à l'impact et s'engager dans une campagne de sensibilisation de haut niveau avec le Ministère de l'éducation et d'autres hauts responsables. Il conviendra d'insister sur le renforcement de la capacité du personnel du HCR en place concernant les priorités et la gestion des programmes éducatifs de base. Établir la capacité et la crédibilité du HCR dans le secteur de l'éducation est crucial pour une collaboration efficace avec les autorités gouvernementales et les partenaires d'éducation fiables.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Formation du personnel du HCR

- Offrir un développement ciblé de la capacité des membres du personnel chargés de la gestion des programmes éducatifs à travers des formations en éducation de base.
- Proposer une formation au personnel principal de l'UNHCR Education Strategy (Stratégie d'éducation du HCR) pour 2012-2016.
- Renforcer les politiques qui placent le personnel expert en éducation aux postes appropriés de protection, de services communautaires et de programme, notamment dans les bureaux régionaux et les opérations réalisant de grands programmes éducatifs.

Assistance technique

- Procurer une assistance technique spécialisée pour travailler avec les équipes nationales à adapter la stratégie mondiale au contexte du pays, en collaboration avec les partenaires.
- Un grand nombre d'organisations internationales dotés d'une expertise en éducation travailleront avec le HCR pour offrir leur aide dans les cas où nous aurions besoin de consolider les liens avec les partenaires de l'éducation locale. Ils aideront également à améliorer la qualité de l'apprentissage et organiseront des programmes dédiés aux jeunes qui ont été déscolarisés.



© UNHCR / H. Macleod

Développement de la capacité des partenaires

- Permettre un développement des capacités des partenaires existants dans la planification, la gestion et la surveillance de programmes éducatifs de qualité et dans l'intervention d'urgence.

Déploiements de l'éducation

- Les déploiements stratégiques de détachements de partenaires prêts à intervenir dans les contextes d'urgence et sur les terrains prioritaires, en mettant l'accent sur l'usage de l'expertise des responsables détachés pour la formation des responsables nationaux.

Approche stratégique B : Le développement des capacités du personnel du HCR et des partenaires améliorera la gestion de programme éducatif

* Les indicateurs de priorité sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
B.1 Formation du personnel du HCR en enseignement de base	B.1.1 Pourcentage du personnel du HCR gérant des programmes éducatifs qui participent à la formation en éducation de base			
B.2 Mise à disposition d'une assistance technique spécialisée	B.2.1 Nombre de pays prioritaires bénéficiant d'une assistance technique spécialisée			
B.3 Développement de la capacité des partenaires	B.3.1 Pourcentage de pays où les partenaires suivent une formation spécifique pour renforcer les capacités des programmes éducatifs			

Approche stratégique C :

Mesurer la progression renforcera les résultats de l'apprentissage

Cette approche stratégique vise à bâtir et à renforcer des mécanismes pour la responsabilité de l'apprentissage dans les écoles.

Résultat escompté 13: 100 % des programmes utilisent les données et le suivi des impacts connexes pour guider et adapter la planification des programmes éducatifs

La responsabilité de l'apprentissage des enfants et jeunes réfugiés est essentielle pour atteindre l'objectif global de la promotion d'une éducation protectrice de qualité pour les réfugiés, dont proviennent tous les objectifs de cette stratégie.

Le recueil et la surveillance des données peuvent contribuer à encourager l'apprentissage dans les écoles et d'autres établissements scolaires. Bien conçus, ces systèmes peuvent fournir des informations sur la manière dont les enfants apprennent, ce qu'ils apprennent et pourquoi. Pour ce faire, il faut se focaliser sur ce qui suit :

- mesurer les moyens mis en œuvre plutôt que les résultats, en particulier la réussite de l'apprentissage et la rétention et l'achèvement du cursus apparentés ;
- les évaluations formatives dans lesquelles les enseignants surveillent les progrès de leurs élèves et prévoient les activités de la classe en fonction des points forts et des points faibles perçus ;
- contrôles statistiques indépendants des compétences fondamentales, notamment en lecture, en écriture et en calcul ;
- évaluations-bilans qui déterminent si les élèves ont obtenu les résultats d'apprentissage pour un cursus complet et pouvant être comparés d'un contexte à l'autre.

La valeur du rassemblement des données des évaluations-bilans et formatives et des contrôles statistiques indépendants réside dans l'analyse commune des informations afin d'évaluer les programmes et de les adapter en vue d'atteindre les objectifs.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Normes et indicateurs

- Adapter les normes et les indicateurs au contexte local, en s'inspirant des normes internationales établies, pour mesurer la progression vers une éducation des réfugiés protectrice et de qualité, particulièrement axée sur les résultats de l'apprentissage.

Gestion des données

- Établir un système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) pour les réfugiés, en collaboration avec l'IIEP de l'UNESCO et qui puisse alimenter l'UNESCO EFA Global Monitoring Report (Rapport mondial de suivi de l'UNESCO sur l'éducation pour tous), conçu pour soutenir le recueil et l'analyse de données dans le pays, qui seront utilisées pour identifier les problèmes posés, surveiller les tendances et guider la programmation de l'éducation, et intégrés au sein des EMIS dans le pays hôte, si possible.



Améliorer l'apprentissage des élèves exige d'avoir des données. Le HCR, les partenaires et le personnel de l'école ont besoin de données leur indiquant si les enfants apprennent, ce qu'ils apprennent et pourquoi. L'analyse des données aide à évaluer les programmes et à apporter des modifications pour répondre aux besoins en apprentissage des réfugiés.

Contrôles statistiques indépendants

- Mettre en place des contrôles statistiques indépendants annuels auprès des élèves réfugiés à l'aide de divers outils d'évaluation de la lecture, dont l'évaluation des compétences fondamentales en lecture (EGRA) dans les pays où celle-ci a été développée et validée, et d'autres outils d'évaluation nationaux le cas échéant.

Analyse des données pour améliorer les résultats de l'apprentissage

- Former des enseignants à l'évaluation formative afin d'évaluer en continu les forces et les faiblesses de leurs élèves et prendre des mesures pour accélérer la progression vers les objectifs d'apprentissage.
- Créer des équipes de travail sur l'apprentissage dans chaque pays, composées du personnel du HCR, de celui des partenaires, des responsables du Ministère de l'éducation et d'autres parties prenantes compétentes chargées d'analyser les données sur la réussite de l'apprentissage et de faire des recommandations visant à l'amélioration continue de la planification et la programmation de l'éducation.

Approche stratégique C : Bâtir et renforcer des mécanismes pour la responsabilité de l'apprentissage dans les écoles

* Les indicateurs de priorité sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
C.1 Consolider les systèmes pour soutenir le rassemblement et la gestion de données	C.1.1 Développement de normes et d'indicateurs orientés vers les résultats			
	C.1.2 Pourcentage d'opérations au niveau des pays ayant un EMIS en activité			
C.2 Renforcer la capacité de surveiller la réussite de l'apprentissage	C.2.1 Pourcentage d'opérations au niveau des pays effectuant des évaluations indépendantes annuelles de la lecture			
	C.2.2 Pourcentage d'enseignants mettant efficacement en application des évaluations formatives des élèves			
C.3 Assurer une analyse continue des données pour la planification de programme	C.3.1 Pourcentage d'opérations au niveau des pays ayant une équipe de travail sur l'apprentissage en activité			
	C.3.2 Pourcentage d'opérations au niveau des pays enregistrant des statistiques sur la réussite de l'éducation			

Approche stratégique D :

L'utilisation novatrice de la technologie va étendre les opportunités d'éducation

Cette approche stratégique vise à incorporer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre de la prestation de services éducatifs afin d'améliorer la qualité, de développer l'accès à l'éducation et d'accroître les opportunités.

Résultat escompté 14: 50 % des programmes ont accès à au moins un type de technologie de l'information et de la communication dans le cadre de la prestation de services éducatifs

Le meilleur accès à la technologie de l'information et de la communication est une priorité élevée de la stratégie d'éducation et est très demandé par la population des réfugiés. Cela se fera de multiples façons, de l'utilisation de l'ordinateur à la diffusion d'émissions en classe, en passant par les livres électroniques et le recours aux téléphones portables à des fins pédagogiques. Il existe de nombreuses opportunités pour élargir le champ d'utilisation de la technologie dans l'éducation des réfugiés, tant dans les camps qu'en milieu urbain, et pour permettre aux réfugiés de développer des compétences qui conviennent parfaitement à la vie dans la société d'aujourd'hui, toujours plus technologique.

Parmi les activités principales, on retrouve :

Technologie informatique

- Donner accès à l'informatique dans l'éducation formelle aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que dans l'éducation non formelle. Cela sera réalisé en collaboration avec le programme d'Accès à la technologie informatique (CTA) du HCR et à travers l'accès aux laboratoires d'informatique à disposition du public. La priorité sera accordée aux opportunités d'apprentissage en groupe et entre pairs, à l'accès aux programmes certifiés à distance et à l'usage de l'informatique à des fins éducatives et pour s'assurer des moyens de subsistance, ainsi qu'à la formation en langues.

Apprentissage ouvert et à distance pour l'enseignement tertiaire

- Offrir la possibilité d'accéder à des cours d'enseignement supérieur certifiés par le biais de l'apprentissage ouvert et à distance, facilité par des partenariats avec des institutions universitaires et des partenaires attestant d'une expertise technique sur le secteur.

Technologie VoIP (voix sur IP) en classe

- Introduire la technologie VoIP (telle que Skype) en classe pour (i) permettre aux enfants réfugiés de nouer des contacts sociaux avec les écoliers d'autres pays et contextes, (ii) améliorer la qualité de l'apprentissage thématique grâce à la diffusion d'émissions éducatives, notamment en langues, (iii) augmenter les moyens des enseignants, et (iv) leur permettre de prendre part aux réseaux de soutien aux enseignants.

Usage des livres électroniques

- Ouvrir un accès au matériel de lecture, à la littérature et aux ressources en procurant des livres électroniques, tant pour l'éducation formelle aux niveaux primaire et secondaire, que pour les programmes d'éducation non formelle.



Approche stratégique D : Développer l'utilisation de la technologie dans la prestation de services éducatifs

* Les indicateurs de priorité sont en surbrillance. Les autres indicateurs sont optionnels.

Stratégies clés	Indicateurs de réussite	2012 ligne de base	2014 cible	2016 cible
D.1 Faciliter le recours à l'informatique dans l'enseignement	D.1.1 Pourcentage de programmes accédant à l'informatique au sein de l'éducation formelle			
	D.1.2 Pourcentage de programmes accédant à l'informatique au sein de l'éducation non formelle			
	D.1.3 Pourcentage de programmes accédant à l'informatique au sein de l'enseignement tertiaire			
D.2 Renforcer l'accès au matériel de lecture via les livres électroniques	D.2.1 Pourcentage de programmes utilisant des livres électroniques dans l'enseignement primaire			
	D.2.2 Pourcentage de programmes utilisant des livres électroniques dans l'enseignement secondaire			
D.3 Accroître l'accès à la technologie VoIP comme SKYPE en classe	D.3.1 Pourcentage de programmes accédant à la technologie telle que SKYPE au cycle primaire			
	D.3.2 Pourcentage de programmes accédant à la technologie telle que SKYPE au cycle secondaire			



Déroulement de la stratégie et pays prioritaires

En 2012-2013, treize pays prioritaires (Bangladesh, Tchad, Égypte, Éthiopie, Iran, Kenya, Malaisie, Pakistan, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Ouganda et Yémen) recevront une assistance pour le développement de stratégies éducatives sur plusieurs années et secteurs convenant au contexte local et aux interventions éducatives existantes. Les autres pays à cibler en 2013-2016 seront identifiés ultérieurement en tirant les leçons du développement de 2012 et de l'évolution de la situation de l'éducation dans chaque pays.

Ces treize opérations ont sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critères de sélection

- Besoins en éducation (en prenant en compte les données, indicateurs et informations disponibles)
- Envergure du budget alloué à l'éducation et son niveau d'application
- Possibilités actuelles d'améliorer l'éducation
- Lien entre l'éducation, les autres secteurs et les initiatives permanentes (stratégie VSS, Initiative pour des solutions en période de transition (TSI), initiatives pour les moyens de subsistance et la protection de l'enfance, etc.)
- Risques de protection résultant du manque de qualité dans l'éducation
- Qualité de la stratégie d'éducation préexistante éventuelle
- Disparité entre les sexes par rapport à l'éducation
- Capacité de mise en œuvre
- Cadre opérationnel (urbain, prolongé, camp, etc.) et représentation géographique



Soutien de l'Unité chargée de l'éducation

L'Unité chargée de l'éducation à Genève appuiera les opérations sélectionnées avec :

- une formation sur la nouvelle Stratégie d'éducation pour 2012-2016, les nouvelles Education Policy and Guidelines (Politique et principes directeurs du HCR dans le domaine de l'éducation) et sur les politiques d'éducation ;
- des missions ciblées sur le terrain et une assistance technique pour adapter la stratégie d'éducation au contexte de chaque pays, ainsi qu'un soutien continu pour appliquer des stratégies nationales ;
- un support technique pour mettre en place un système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) ;
- un suivi et une évaluation des progrès, documentation comprise ;
- une action de sensibilisation et une levée de fonds.

Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS)

L'une des principales recommandations de l'étude de 2011 sur l'éducation se rapportait au peu de pertinence des données recueillies sur l'éducation, la disponibilité limitée des données parmi les opérations et entre le terrain et le siège, et la mémoire organisationnelle courte concernant l'éducation. Pour répondre à cette recommandation, l'Unité chargée de l'éducation soutiendra le développement



et le lancement d'un système d'information sur la gestion de l'éducation. L'EMIS fournira les outils, le développement de capacité, la base de données et le système de distribution pour ce qui suit :

- suivre la scolarisation, l'abandon scolaire et la rétention selon l'âge et le sexe ;
- mesurer la réussite de l'apprentissage des élèves à l'école ;
- identifier les domaines problématiques liés à l'apprentissage et à la protection ;
- réagir plus efficacement pour améliorer les services d'éducation et suivre les progrès.

Outre les treize pays prioritaires en question, le soutien en 2012 pour établir un EMIS sera élargi à la République centrafricaine, au Rwanda et à la République Démocratique du Congo, qui, avec et le Tchad, ont participé à un atelier EMIS organisé en novembre 2011 à Genève avec le support technique de l'UNESCO.

Expertise technique pour réussir la stratégie

En plus d'offrir un développement de capacité ciblé au personnel du HCR gérant les programmes éducatifs, un nombre limité de postes de responsables nationaux de l'éducation sur le terrain sera créé dans les pays prioritaires pour 2012 et par la suite dans d'autres pays selon les besoins. Bon nombre de conseillers techniques fourniront une assistance technique aux pays prioritaires et passeront un certain temps dans le pays à travailler avec l'équipe nationale et les partenaires à adapter la stratégie mondiale au contexte local. Par ailleurs, des accords seront conclus avec un certain nombre d'organisations internationales. Ceux-ci détailleront le soutien qu'ils peuvent offrir aux bureaux nationaux afin de renforcer la mise en œuvre de programmes éducatifs, notamment le développement de capacité des partenaires existants dans la planification, la gestion et la surveillance des programmes éducatifs et des interventions d'urgence de qualité.



UNHCR
The UN
Refugee Agency

Haut Commissariat des Nations
Unies pour les Réfugiés

Case Postale 2500
1211 Genève 2, Suisse

Tel: (41 22) 739 8433
Fax: (41 22) 739 7344
e-mail: HQT500@unhcr.org
internet: www.unhcr.org